République du Burundi

Convention de Ramsar

JOURNEE MONDIALE DES ZONES HUMIDES

EDITION 2013

THEME DE L'ANNEE : « ZONES HUMIDES ET GESTION DE L'EAU »

RAPPORT DE LA JOURNEE

Restaurent chez André

A. Introduction

La journée a été célébrée le 1er février 2013 à l'hôtel Chez André et a été ouverte par le Représentant du Ministre de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme en l'occurrence le Directeur Général des Ressources en Eau et de l'Assainissement en présence de Monsieur le Conseiller Principal du Secrétaire Général de la Convention Ramsar pour la Région Afrique, Paul OUEDRAOGO.

B. Cérémonies d'ouverture

Dans son mot d'ouverture, le Représentant du Ministre a fait remarqué que le Burundi se joint à la communauté internationale pour célébrer la Journée internationale des Zones Humides et l'année 2013 a été déclaré par les Nations Unies « ***Année internationale de la coopération dans le domaine de l'eau*** ».
A cette occasion, Chaque Partie contractante à la convention s'organise pour célébrer cette journée en perspective au thème de l'année. Le thème de cette année est donc ***« Les Zones Humides et la gestion de l'Eau»***.

L'objectif de cette journée est de sensibiliser la population et toute la communauté burundaise à l'interdépendance entre l'eau et les Zones Humides et de comprendre que sans les zones humides, il n'y a pas d'eau.

Les zones humides, leur eau et leur biodiversité constituent les supports incontournables et incontestables de tout développement durable au Burundi et leur conservation et utilisation rationnelle de leurs ressources est l'œuvre la plus noble et réfléchie que notre pays devrait entreprendre.

Beaucoup de menaces pèsent sur les Zones Humides suite aux multiples spéculations relatives en particuliers sur l'agriculture, l'exploitation des ressources naturelles comme les mines et carrières et nous devons conjuguer beaucoup d'efforts pour surmonter la pente et préserver les Zones Humides qui sont considéré aujourd'hui et demain comme régulateur du cycle de l'eau, habitat de la biodiversité, et jouant un rôle important en matière d'atténuation aux changements climatiques et d'adaptation à ces changements ainsi que participant à l'écotourisme.

Sans gestion appropriée des zones humides, il n'y a pas d'eau de bonne qualité et en quantité, là où elle est nécessaire et au moment opportun.
A la fin de son discours, le Représentant a remercié les organisateurs de cette journée en l'occurrence les différents partenaires nationaux et internationaux, la GIZ et le Secrétariat de la Convention Ramsar ainsi que tous les invités.

C. Présentations

Cette conférence est axée sur quatre présentations à savoir :

i. Les Zones Humides et la gestion de l'eau,
ii. Les Zones Humides, Eau et Changement Climatique: Focus sur l'Afrique,
iii. La présentation d'un draft d'Atlas de quatre sites Ramsar pour le Burundi,
iv. Une feuille de route pour la mise en œuvre de la convention par le Burundi.

Le défi à relever pour les Zones Humides reste grand ; la pénurie et la sécurité de l'eau ne sont pas des questions réservées au secteur de l'eau : elles concernent la société tout entière; et **si l'on veut garantir la sécurité des approvisionnements en eau, le rôle des Zones Humides est également un choix de société.**

i. Les Zones Humides et la gestion de l'eau

(par Evariste RUFUGUTA, Point Focal pour le Burundi)

L'Objectif principal de la Journée mondiale est de sensibiliser la population à l'interdépendance entre l'eau et les zones humides, de mettre en lumière des moyens de garantir un partage équitable de l'eau entre différents groupes d'acteurs et de faire comprendre que sans les zones humides, il n'y a pas d'eau.
La gestion de l'eau ou des Zones Humides est de la responsabilité de tout le monde pour le développement durable ainsi que pour la santé et le bien être humain ; il est donc nécessaire de placer l'eau au cœur d'une économie verte et de reconnaître que travailler avec les Zones Humides en tant qu'infrastructure de gestion de l'eau peut être un moyen rentable et durable d'atteindre divers objectifs politiques, économiques et privés.
Malgré les enjeux de cette gestion, le Point Focal a rappelé qu'une bonne gestion s'appuie sur :

- Les orientations Ramsar à intégrer dans les politiques nationales et locales,
- La prise en compte réelle de la gestion de l'eau dans toutes les activités sociales, économiques et environnementales,
- Le stockage de l'eau,

ii. Zones Humides, Eau et Changement Climatique: Focus sur l'Afrique

(par Dr Paul Ouédraogo , Conseiller Principal pourl'Afrique au Secrétariat de la Convention de Ramsar sur les Zones Humides)

Le présentateur a mis en exergue les points suivant:

1. La Convention de Ramsar en stipulant qu'elle est intergouvernementale signifie que ce sont les gouvernements qui doivent prendre les choses en main pour la bonne gestion des zones humides.

La Conservation et l'utilisation rationnelle des Zones Humides à travers des actions locales, nationales et coopération internationale repose sur trois piliers à savoir : l'Utilisation rationnelle des zones humides, la caractérisation d'un Site Ramsar et la Coopération Internationale.
Au niveau organisationnelle, les Parties contractantes à la convention Ramsar s'appuient sur la mise en place du Comité National Ramsar composé par :

- Autorité de l'Administration Ramsar,
- Point Focal National Ramsar chargé des activités quotidiennes de la convention,
- Point Focal chargé de la communication, sensibilisation, et éducation du public (CSEP) du côté Gouvernement et du côté des ONGs,
- Point Focal du Groupe d'Evaluation scientifique et technique (GEST).

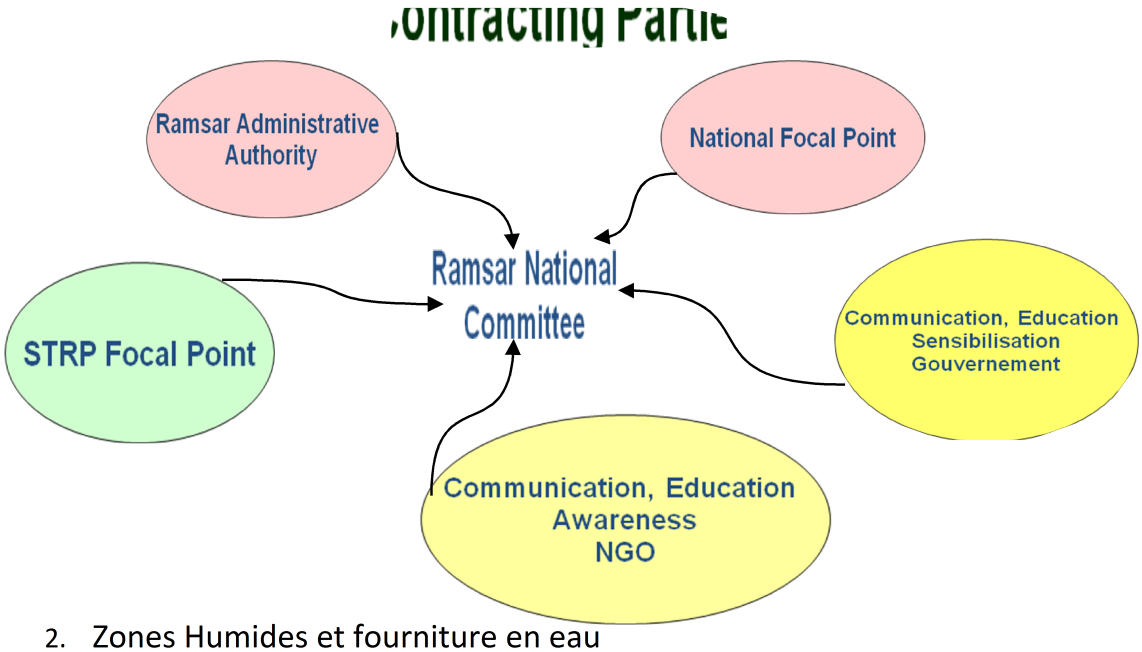

2. Zones Humides et fourniture en eau
La quantité et la fourniture en eau douce dans le monde est inégalement répartie :
   - environ 3% de l'eau stockée dans les océans du monde.
   - Parmi ces 3% de l'approvisionnement en eau douce, on estime que 70% est stocké dans un état congelé dans les glaciers et calottes
   - Des eaux souterraines, les lacs, les réservoirs, rivières et Zones Humides représentent les 30% restants des ressources en eau douce du monde principalement disponible pour les usages humains.

3. Zones Humides, Urbanisation et Eau
Dans son exposé, le Présentateur rappelle les notions fondamentales suivantes :
   - l'eau propre est précieuse et possède une valeur économique importante,
   - l'eau doit être traitée avant son utilisation,

- l'eau sert à rétablir la capacité de l'environnement nature pour régler le problème humain,
- La mauvaise gestion des Zones Humides peut affecter négativement la qualité de l'eau et la diversité biologique.

4. Messages clés

   De tout ce qui précède, l'orateur a relevé les messages clé pour l'utilisation rationnelle :

   Il faut prendre en compte les écosystèmes dans leur intégralité et impacts humains

   Les fonctions de contrôle de l'eau des forêts contribuent de façon significative à leur valeur et ces valeurs peuvent être supérieures à celles des bois de coupe, du tourisme et du stockage du carbone,

   Les Zones Humides et les forêts interagissent avec l'eau : pour produire des écosystèmes sains et productifs, pour réguler les crues et assurer un débit d'eau plus ou moins constant durant les périodes d'étiage. Bien des forêts dépendent de l'eau souterraine pour leur survie et comptent sur les Zones Humides pour se reconstituer.

   Les liens économiques cruciaux ont besoin d'être compris, comme la fonction de stockage d'eau des forêts et des Zones Humides, qui peuvent souvent être considérablement plus élevés que le rendement potentiel en bois de ces forêts.

   Du point de vue politique, il est crucial que les liens entre l'eau, les Zones Humides et les forêts soient pris en considération afin de protéger adéquatement nos ressources en eau et des écosystèmes associés.

5. Programme CESP Ramsar (Communication, Education et Sensibilisation du Public) peut être mise en œuvre au niveau des Parties contractantes suivant ce processus :
   - ✓ Une requête de la Partie Contractante
   - ✓ Les Missions Consultatives Ramsar
   - ✓ Les recommandations dans un rapport aux Parties contractantes pour la mise en œuvre de ce programme.

6. Focus sur l'Afrique

   Les plus grands défis en Afrique sont le réchauffement de la planète, l'augmentation de la population et les changements croissants dans l'affectation des terres pour la production agricole. Les problèmes associés à l'utilisation des terres : l'érosion, l'envasement, conséquences écologiques des changements d'affectation des terres sur le cycle hydrologique

   La planification et l'accessibilité à l'eau sont également affectés par :

- mauvaise planification urbaine et une mauvaise gestion de l'eau et de l'assainissement,
- faible mobilisation de ressources.

- concurrence en eau disponible entre les secteurs: industries, municipalités, l'agriculture, usagers amont et en aval

7. Conclusion

En conclusion Dr Paul propose une démarche pour le Burundi par expérience du Rwanda dans la gestion des Zones Humides:

- disposer des Instruments légaux comme des ordonnances ministérielles relatifs aux Zones Humides et des projets de loi déterminant l'usage et la gestion des Zones Humides,
- Avoir des Dispositifs Institutionnels adéquates comme le comité national Ramsar,
- Posséder des outils techniques en l'occurrence un Système d'information sur la biodiversité des Zones Humides, une Base de données et un Plan d'aménagement,
- Définir les modalités de Gestion des Zones Humides.

Cette démarche doit s'appuyer sur un certain nombre de principes dont :

- Respect complet des mandats existants,
- Rôles et Responsabilités claires,
- Séparation tâches,
- Etude d'Impact Environnemental au niveau des zones humides.

Finalement la Convention de Ramsar veut établir des collaborations avec divers partenaires et une Plateforme du Système d'Information sur la Biodiversité existante au Burundi.

iii. Présentation de l'atlas des quatre sites

(par Evariste RUFUGUTA, Point Focal pour le Burundi)

Dans le cadre de la désignation des sites Ramsar pour le Burundi, un atlas de quatre sites Ramsar a été élaboré sous l'appui du Secrétariat de la convention Ramsar et de WWF international.

Le projet en cours pour la désignation de quatre (4) sites : (1) La Réserve naturelle de la Malagarazi, (2) Parc National de la Rusizi, (3) Paysage aquatique protégé du Nord, (4) Le Parc National de la Ruvubu comme « Zones Humides d'Importance Internationale » est le fort témoignage de la reconnaissance des valeurs de ce patrimoine national et de l'engagement du Burundi à conserver et à utiliser durablement les services vitaux que fournissent les zones humides.

Le draft d'atlas décrit les sites précités avec certaines illustrations de cartes et de photos. Cependant, les participants ont suggéré d'illustrer d'avantage avec des images pour éclairer le lecteur.

Après la présentation de cet atlas, une feuille de route pour la mise en œuvre de la convention dont le contenu se trouve en annexe 1 a été présentée aux participants et des suggestions ont été émises pour la bonne réussite de la feuille de route.

D. Echanges

Après ces différentes présentations, des échanges ont eu lieu : certains étaient des compléments d'informations, d'autres des questions pertinentes qui méritaient un éclairage. Certaines de ces questions étaient centré sur :

- ✓ Les critères à prendre en compte pour l'évaluation des valeurs économiques d'une Zone Humide, sa dégradation entraîne des dépenses financières auquel cas il faut faire une étude poussée,
- ✓ Se référent à l'inventaire des zones humides du Rwanda qui a dénombré 101 lacs, quelles sont les caractéristiques d'un lac et de zones humides ? La réponse était que les Caractéristiques d'un lac et de zones humides se réfèrent à un certain nombre de paramètres dont la présence de la biodiversité, la turbidité de l'eau, la profondeur, … et qui permettent de classer en types de zones humides en différentes catégories par rapport à l'utilisation, à la source d'eau, l'hébergement de la biodiversité,
- ✓ Comment déterminer les critères des différents types de zones humides,
- ✓ Comment est ce que les zones humides contribuent-elles à l'atténuation des changements climatiques,
- ✓ Etc … A toutes ces questions, des réponses ont été apporté par les orateurs du jour.

E. Visite de terrain

L'après midi a été consacré à une visite de terrain aux alentours du lac Tanganyika afin d'avoir une vision globale sur la gestion d'une zone humide.

Une mauvaise planification urbaine autour du Lac Tanganyika
Des infrastructures dans les zones humides

Le constat est que l'urbanisation doit tenir compte des zones humides pour éviter le désagrément due aux changements climatiques et pour protéger la biodiversité.

Annexe 1 :

Feuille de route pour mettre en œuvre pour la convention Ramsar pour le Burundi

Types d'activités	Détails	Démarche

1. Aspects organisationnels de la mise en œuvre de la convention	Choix et identification d'un point focal CESP pour le Gouvernement	Collecter les TDR du PF CESP
	Choix et identification d'un correspondant du Groupe d'Evaluation scientifique et technique (GEST)	Collecter les TDR du Correspondant du GEST
	Mise en place du comité national Ramsar (un comité interministériel)	Ministères : MEEATU, MINEM, MINAGRI, MINEDUC, MINFPLAN, ONG (ABO, Autres), communauté local, … Fonctionnement du CNRamsar ***Intégration de certaines activités liées aux zones humides dans les Plans et Programmes du Ministère***
	Préparer et participer au comité permanent de Ramsar	Collecte des informations sur la mise en œuvre de la convention dans l'EAC
2. Activités de mise en œuvre de la convention	*Sensibilisation à l'intérieur du Ministère pour faire connaitre la convention*	
	Parler de la convention lors des TDC (à la fin de chaque séance), *Organiser des sorties pour échanger sur les activités en rapport avec les zones humides*	
	Sensibilisation, communication avec la Société civile	Produire les outils de communication (Affiches, Poster, Brochures synthétiques, Emission radiodiffusé, Conférence publique, Colloque sur les zones humides, …)
	Intégration des principes d'utilisation rationnelle des zones humides dans les documents d'orientations : politiques et stratégies	Politique de l'eau, Pol. Forestière, Pol. De l'environnement, Pol d'urbanisation, SNPA_DB, Lettre de politique foncière, Stratégie pour la gestion durable des terres, …
	Intégration des principes d'utilisation rationnelle des zones humides dans les documents juridiques : lois et codes	Code de l'environnement, code forestier, code d'urbanisme, code minier, code de l'eau,
	Concevoir des projets et programmes sur les zones humides en relation avec les autres naturelles et les services éco systémiques	Réaliser un inventaire des zones humides/Forêts du Burundi (inventaire SIG + vérification sur le terrain) (Elaboration des TDR)
		Projet de désignation de nouveaux sites Ramsar

			Elaboration d'une loi sur les zones humides en tenant compte du code de l'environnement, du code forestier, code de l'eau, code minier.
			Elaborer un projet zones humides et les changements climatiques
			Projet zones humides et urbanisation (assainissement, santé humaine, eaux usée, gestion des déchets, ….)
3.	**Promotion de la convention à l'échelle de l'Afrique de l'Est (EAC)**	Appliquer les résolutions des COP dans le cadre du Protocole sur la gestion des ressources naturelles de l'EAC (Faire une proposition pour l'EAC)	Demander l'appui technique au secrétariat de Ramsar pour transformer certaines résolutions à proposé à l'EAC comme directives Res.XI/11, Res.XI/12, Res. XI/13
		Participer activement à la tenue du forum régional sur zones humides-condition de vies des populations (Important, voir domaine de compétence)	Voir comment participer massivement à cette conférence

Annexe 2 : Programme de la Journée Mondiale des Zones Humides

Edition 2013

Conférence public sous le thème « Les Zones Humideset la gestion de l'eau »
Date de la journée : Vendredi le 01/02/2013
Lieu : Restaurant Chez André

Avant Midi		
Timming	***Activités***	***Modérateur***
8h30-9h00	Installation des invités	
9h00-9h20	Accueil des invités Discours d'ouverture par du Ministre MEEATU	Organisateur
9h20-9h40	• Présentation du thème de l'année 2013 ***« Les Zones Humideset la gestion de l'eau »***	Mr Evariste RUFUGUTA PF Ramsar
9h40-10h20	• Présentation du Plan Stratégique de la Convention Ramsar 2013-2015 pour l'Afrique et les Recommandations pour le Burundi	Dr Paul OUDRAOGO Représentant du Secrétariat de la Convention-Région Afrique
10h20-10h40	Echange	
10h40-11h00	Pause café	Organisateur

11h00-11h20	• Présentation d'un Atlas des sites RAMSAR pour le Burundi	Mr Evariste RUFUGUTA PF Ramsar
11h20-11h40	Echange Feuille de route Ramsar	
12h00	Clôture de la journée	
12h30	Diner	Organisateur
Après Midi		
14h00-16h	Visite de terrain aux alentours du lac Tanganyika	DGREA
16h00	Clôture de la journée	
Journée du samedi 2 février 2013		
9h30-12h00	Nettoyage des abords du lacs Tanganyika (tous près du Port de Bujumbura)	MEEATU/ACVE
12h30	Mot de clôture de la JMZU, 2013	Autorité du Ministère

Annexe 3: Participants

N°	Nom et Prénom	Institution	Telephone	E-mail
1	Dr Paul Oudraogo	Secretariat Convention Ramsar, Région Afrique		OUEDRAOGO@ramsar.org
2	RUFUGUTA Evariste	Cabinet MEEATU, Point Focal Ramsar	77792325	erufuguta@yahoo.fr
3	RURANTIJE Aloys	IGEBU	79957912	arurantije@yahoo.fr
4	NDAYIKEZA Willy	Cabinet MEEATU	77871321	
5	BIZIMANA Dieudonné	ABO	77735904	bizdieu@yahoo.fr
6	FERUZI Mohamed	INECN		inecndg@yhoo.fr
7	NTAHORWAMIYE Aimé Claude	Min Finances et Planification	79488436	ntahorwamiyea@yahoo.fr
8	CIMPAYE Joachim	Direction Générale des Forêts et de l'Environnement	77735319/79975534	cimpayejoa@yahoo.fr
9	KANKINDI Aimé Spès	Direction Générale de l'Aménagement du Territoire	79423359	aimeekandi@yahoo.fr
10	NSHIMIRIMANA Marie Josée	Direction Générale de l'Aménagement du Territoire	77795278	nshimar@yahoo.fr
11	NIYOKINDI Isaac	Direction Générale de l'Urbanisme et de l'Habitat	77739191	niyosaac2007@yahoo.fr
12	KAYOBOKE Claire	Cabinet MEEATU	77797225/78816155	clakayoboke@yahoo.fr
13	NININAHAZWE Seconde	Cabinet MEEATU	79935438	niseconde@yahoo.fr
14	NKESHIMANA Appolinaire	Cabinet MEEATU	77751325/79471218	aponkes@yahoo.fr
15	BARAKAROHE Félix	PNLAE	77615605	barakarohef@yahoo.fr

	Sébastien			
16	NIBASUMBA Fidès	ACVE	79280244	fidesni@yahoo.fr
17	GATERETSE Raissa	ACVE	79923667	
18	NTUKAMAZINA Jacqueline	ARCOS	79992592	ntukajacky@yahoo.fr
19	MASABO Philippe	FCBN	22255686	fcbn@yahoo.fr
20	RUGERINYANGE Charles	ABO	22249470	rugecharles@yahoo.fr
21	NGENDABANYIKWA Félix	Direction des Forêts	77886925	felixngendabanyikwa@rocketmail.com
22	NDUWIMANA Léonard	Cabinet MEEATU	79322282	nduwimanaleonard02@yahoo.fr
23	NDONSE Sylvestre	Cabinet MEEATU		ndosyl@yahoo.fr
24	KANYANGE Assumpta	Cabinet MEEATU		mariassumpta2007@yahoo.fr
25	NDABAHAGAMYE François	INECN	79431965	ndabahagamyefrancois@yahoo.fr
26	NYENGAYENGE Diomède	Direction des Forêts	79957411	Dionyenge2@rocketmail.com
27	NDAYISHIMIYE Renilde	IGEBU	79910486	renildend@gmail.com
28	NKURUNZIZA Clarine	Radio Isanganiro		claryn2000@yahoo.fr
29	NDAYIRAGIJE Aliice	Radio CCIBFM+		ndayalice@yahoo.fr
30	RWABARIRO Dieudonné	Radio Scolaire Nderagakura		rwabadieu@yahoo.fr
31	KAKUNZE Alain Charles	INECN		akakunze@yahoo.fr
32	NIKOBAGOMBA Nestor	Direction de l'Environnement	79952675	nestornikobagomba@yahoo.fr

Le Rapporteur

Nestor NIKOBAGOMBA
Conseiller au Département de l'Environnement